

FICHE D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER

(Dossier à renvoyer au plus tard le 15 mai 2024 à partir de votre espace sécurisé - aucune pièce ou modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date).

Pour la spécialité Arts Plastiques, les candidats doivent transmettre un dossier administratif. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à une notation. Le dossier n'est pas noté mais il éclaire l'appréciation par le jury des aptitudes du candidat.

Pour la spécialité Musique, les candidats doivent transmettre un dossier administratif, ainsi qu'un rapport de l'autorité territoriale. Le dossier est noté par le jury.

Les candidats sont invités à se reporter aux notes de cadrage des épreuves correspondantes (Spécialité Arts Plastiques et Spécialité Musique) disponibles sur le site internet du centre de gestion. Il leur appartient de veiller à ce que le format et le volume du dossier restent raisonnables.

Le dossier pourra comporter notamment les pièces suivantes :

RUBRIQUE INTERESSANT TOUTES LES SPECIALITES

1. Titres et diplômes

- diplôme requis, spécialité musique ou danse. (Voir la brochure d'informations)
- diplôme requis, spécialité arts plastiques. (Voir la brochure d'informations)
- autres diplômes

2. Curriculum vitae dactylographié

3. Projet d'établissement

4. Expérience professionnelle/Enseignement

- Enseignement dans un établissement (nature de l'établissement, description des fonctions exercées, projet pédagogique, projet d'établissement)
- Activités pédagogiques

Expérience professionnelle/Activités artistiques (SPECIALITE MUSIQUE)

1. Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal (type de structure, descriptif de l'activité), compagnie, association, troupe.
2. Concours nationaux, internationaux
3. Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité)
4. Activité de soliste (décrire le champ d'activité)
5. Discographie
6. Activité de composition (musicale, chorégraphique, théâtrale)
7. Scénographie, filmographie
8. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)
9. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs)
10. Autres

OU Expérience professionnelle/Activités artistiques (SPECIALITE ARTS PLASTIQUES)

1. Participation à des expositions, salons, galeries (type de structure, nature et description de la prestation)
2. Cessions à des musées, organismes, fondations
3. Scénographie, filmographie
4. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)
5. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs), site web
6. Formation en cours, stages et ateliers
7. Autres

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), DVD, CD Rom ou clé USB seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier. Ces dernières pourront être adressées par voie postale auprès du Service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (par courrier à l'adresse : 2 allée Pelletier Doisy – BP 340, 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX.